



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE DEPLACEMENTS, INTERMODALITE, INFRASTRUCTURES
Affaire suivie par M. Clément MORIN
Téléphone : 03.20.40.54.54
Courrier : clement.morin@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 11 MAI 2010

Monsieur le président,

Suite à votre courrier du 6 avril 2010, vous a été reçu, une première fois, par Monsieur Salvador Pérez, secrétaire général de la préfecture, en présence de Monsieur Thierry Lazaro, député du Nord, afin de lui exposer vos inquiétudes dans la cadre de l'installation de protections phoniques le long de l'autoroute A27.

Comme il s'y était engagé à cette occasion, il vous a reçu, une seconde fois, le 29 avril dernier afin de faire le point, en présence du service compétent de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), sur les différentes questions que vous aviez soulevées au cours de votre première entrevue.

S'agissant de la solution retenue pour les protections phoniques, celle-ci a fait l'objet d'études vérifiées et est conforme aux objectifs ambitieux que l'Etat s'est donné dans ce projet. Suite à votre demande, la DREAL doit vérifier avec la communauté urbaine de Lille le calage du modèle acoustique sur les sonomètres permanents qui sont disposés sur le territoire d'Anstaing, notamment en bordure d'autoroute. Un plan d'exécution des écrans vous est fourni en pièce jointe afin d'en avoir un visuel.

S'agissant du contrôle de la performance des écrans à leur réception, il s'agira, en premier lieu, de vérifier leur conformité avec la norme NFS 31-089 d'octobre 2000, conformément au marché de travaux. D'autre part, il sera procédé à une évaluation de l'efficacité globale des protections, dans leur environnement, à l'instant donné, avec les trafics actuels et la contribution des autres sources sonores. Une campagne de mesures, reprenant les points de mesure des campagnes précédentes (sans protection), sera réalisée pour permettre cette évaluation, lorsque l'ensemble des protections sera mis en œuvre. La carte de la campagne précédente est jointe à la présente.

.../...

Concernant les buttes prévues par la commune de Camphin-en-Pévèle, il subsiste une discontinuité de protection qui nécessiterait la mise en place de l'écran prévu en tranche conditionnelle au marché en voie de notification. La négociation avec le maire de la commune pour participer à cet élément manquant devrait reprendre sur la base de ce marché, sachant que les protections de façades complémentaires nécessaires seront à revoir en fonction du niveau de protection des buttes réalisées.

La notification du marché est prévue pour la fin du mois de juin 2010. La durée des travaux est estimée à 8 mois dont 2 mois de préparation, soit un démarrage de chantier fin août et une réception des écrans fin février 2011. Ce calendrier inclut le montage de l'écran additionnel.

De manière exceptionnelle, il est décidé d'engager dès maintenant les protections pour les habitations situées dans les isophones supérieures aux seuils d'objectif (calculées en 2030 avec protections).

Enfin, comme Monsieur Pérez a eu l'occasion de vous l'indiquer au cours de la réunion, s'agissant de votre demande de réduire les vitesses autorisées sur cette section d'autoroute, des réflexions sont en cours, conjointement avec Lille Métropole Communauté urbaine, dans le cadre de la révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) métropolitain.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire papier de la présentation qui vous a été faite, les données et vérifications en cours d'élaboration vous parviendront aussitôt qu'elles seront réalisées.

Espérant avoir répondu à vos inquiétudes, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Michel BÉRARD

M. Bernard FOUCHER
Président de l'association A27
21 rue Pasteur
59152 GRUSON